## L'INVESTISSEMENT CITOYEN EN QUESTIONS / RÉPONSES

### L'INVESTISSEMENT PARTICIPATIF, QU'EST-CE QUE C'EST ?

**GEG ENeR et SDMD ont choisi d'ouvrir la prise de participation au projet.** Ainsi, les habitants du territoire qui le souhaitent, rassemblés au sein de l'association les Ailes de Longuenée, pourront devenir actionnaires du projet.

### POURQUOI INVESTIR ?

**C'est l'occasion d'investir près de chez soi** dans un projet qui a du sens, et ainsi de contribuer à la transition écologique et à la lutte contre le changement climatique. Au-delà, c'est aussi le moyen de participer à la gouvernance d'un projet de territoire en tant qu'actionnaire et de bénéficier de retombées locales.

### LES AILES DE LONGUENÉE, COMMENT ÇA MARCHE ?

**Il s'agit d'une association de préfiguration de l'investissement citoyen** qui rassemble les personnes intéressées pour participer à la démarche d'investissement participatif.

L'association souhaite également sensibiliser aux énergies renouvelables. Rejoignez-les !

### JE SUIS INTÉRESSÉ : QUE DOIS-JE FAIRE ?

Vous souhaitez en savoir plus ? Vous avez des questions ?

**Sur le projet, contactez :**

SDMD Simon Cousin
simon.cousin@soleildumidi.fr.

**Sur l'investissement participatif :**

contact@parceoliendelonguenée.fr
ou par téléphone Agence Tact
Fanny Bousquet au 02 53 35 40 04

Crédits photos : SDMD (Justine MANCEAU) - Flaticon - Création : Agence Tact - Ne pas jeter sur la voie publique.

## RETOUR SUR LA DÉMARCHE D'INFORMATION ET DE CONCERTATION

**GEG ENeR, SDMD et les Ailes de Longuenée ont à cœur de développer ce projet en toute transparence.** C'est dans cette dynamique qu'ils ont choisi de faire appel à l'agence Tact pour les accompagner sur le volet information et concertation.
En résumé la démarche c'est :

**5 000 LETTRES D'INFORMATION N°1**
distribuées sur Longuenée-en-Anjou, Grez-Neuville, Brain-sur-Longuenée et Saint-Clément-de-la-Place.
Une seconde lettre d'information distribuée sur le même périmètre

**25 PERSONNES PRÉSENTES**
lors de la permanence publique
*(10 novembre 2018)*

**2 ATELIERS DE CONCERTATION**
qui ont rassemblé dans l'ensemble 33 participants
*(2 et 3 octobre 2018)*

**PRÈS DE 100 PARTICIPANTS**
lors de la réunion sur l'investissement participatif
*(16 octobre 2018)*

**400 VUES**
sur le site internet dédié

**UNE CONCERTATION PRÉALABLE**
*(du 22 octobre au 22 novembre 2018)*
pendant laquelle chacun a pu adresser ses remarques. Un bilan est disponible sur le site internet qui reprend les interrogations et les réponses apportées.

**Lors de ces différents temps d'échanges, de nombreuses questions sont ont été posées. Retrouver l'ensemble des comptes rendus de ces rendez-vous sur le site internet du projet**
**www.parceoliendelonguenee.fr.**

*Réunion investissement participatif du 16 octobre 2018*

# PROJET ÉOLIEN DE LONGUENÉE

**LETTRE D'INFORMATION N°2 - AVRIL 2019**

*Vue sur le site*

**Madame, Monsieur,**

Vous étiez près de 100 participants lors de la réunion organisée sur l'investissement citoyen en octobre dernier et une trentaine à être venu échanger lors des deux ateliers d'information proposés. Nous tenons à remercier toutes les personnes qui sont venues en savoir plus et poser leurs questions lors de ces rencontres.

Aujourd'hui, le projet éolien de Longuenée franchit une nouvelle étape. **Le dossier de demande d'Autorisation Environnementale a été déposé en préfecture le 1er avril,** l'instruction du dossier est donc en cours pour une durée légale de 12 mois.

Une fois le dossier jugé recevable par les services de l'Etat, le dossier complet sera mis à disposition lors de **l'enquête publique.** Celle-ci devrait se tenir fin 2019. Chacun pourra à cette occasion donner son avis. À l'issue de cette phase de consultation et d'instruction du dossier, **le Préfet du Maine-et-Loire décidera d'autoriser ou non ce parc éolien.**

C'est maintenant une nouvelle période qui s'ouvre. Il est temps de poursuivre la dynamique participative engagée afin d'offrir l'opportunité au plus grand nombre d'investir au sein de ce projet.

Nous sommes convaincus qu'il est nécessaire de **porter ce projet main dans la main avec les acteurs locaux :** agriculteurs, riverains, habitants, entreprises locales. L'investissement participatif, c'est l'occasion de participer à un projet collectif, de favoriser les retombées économiques locales, et de participer à la production d'énergie renouvelable sur son territoire. Dans cette optique, de nouvelles rencontres seront proposées à cet effet.

Cette nouvelle lettre d'information vous présente l'essentiel du projet et revient sur la démarche d'information et de concertation.

Nous vous souhaitons à tous une excellente lecture.

**Les Ailes de Longuenée**
Éric ROBERT

**SDMD**
Benoît PRADERIE

**GEG ENeR**
Julien DECAUX

### LE SAVIEZ-VOUS ?

**1750 MW**
**en 2020**

**C'est l'objectif de puissance installée pour l'éolien terrestre,** fixé par la région des Pays de la Loire.

**Au 31 décembre 2018, 911 MW sont installés.**

### PROCHAINES ÉTAPES

**2019**
**Instruction** par les services de l'Etat et **enquête publique**

**2020**
**Financement**

**2021**
**Construction**
si autorisation

Projet porté par :

Les Ailes de Longuenée

# UN PROJET RESPECTUEUX DU TERRITOIRE D'IMPLANTATION

**Les études aujourd'hui finalisées, les porteurs de projet disposent d'une connaissance approfondie du territoire. C'est ainsi qu'ils ont défini le projet de moindre impact et de meilleure production électrique. Pour ce faire, l'équipe projet a appliqué la logique « éviter – réduire – compenser » afin de minimiser les impacts éventuels à l'aide de différents types de mesures.**

*L'implantation définie*

## LE PROJET EN RÉSUMÉ

**4 MACHINES**

**175 À 180 MÈTRES**
en bout de pales

**25 000 À 34 000 MWh/an**
en production estimée soit la consommation électrique de 9 000 à 14 000 foyers*

**10 592 M²**
La superficie des aménagements nécessaires (plateformes, chemins d'accès)

** sur la base d'une consommation moyenne de 2 700 MWh/an (ADEME, hors chauffage et production d'eau chaude).*

## S'INTÉGRER AU PAYSAGE EXISTANT

Une étude des paysages complète a été réalisée. Elle s'appuie notamment sur une série de photomontages. **Le patrimoine recensé – jusqu'à 20 km autour de la zone – est peu exposé au projet de parc éolien.**

L'implantation des 4 machines se fait selon une ligne claire, lisible et équilibrée. La visibilité vis-à-vis du projet est souvent réduite grâce au tissu bocager. Les vues vers le projet restent limitées aux entrées et sorties de bourgs, l'incidence étant nulle depuis les cœurs de village. Une attention particulière a été portée au château du Plessis-Macé.

*Vue depuis la D75, à proximité de la Basse Dère - Éolienne la plus proche à 500m*

*Exemple de mare favorable à la reproduction des amphibiens*

## PRÉSERVER AU MIEUX L'ENVIRONNEMENT

**Les études menées pendant plus d'un an montrent que les enjeux écologiques se concentrent sur certaines espèces d'oiseaux et de chauves-souris. Les machines sont implantées uniquement sur des terrains agricoles de monoculture** présentant un faible intérêt écologique. Une fois les impacts identifiés, les experts ayant mené ces études ont défini des mesures pour réduire les impacts du projet sur son environnement.

Des mesures de réduction et d'accompagnement ont été déterminées afin de respecter les habitats naturels et favoriser la biodiversité sur la zone. Voici un exemple des mesures prévues :

- Mise en place de **chemins d'accès** en retrait de la lisière de la forêt
- Réalisation des **travaux entre septembre et mars** pour limiter les impacts sur la faune
- **Plantation de haies** pour favoriser les continuités écologiques et l'avifaune nicheuse
- **Création d'une mare** favorable à la reproduction des amphibiens (grenouilles)
- Instauration d'un **plan de bridage** durant les périodes de sensibilités pour les chauves-souris

## GARANTIR LA QUIÉTUDE DES RIVERAINS

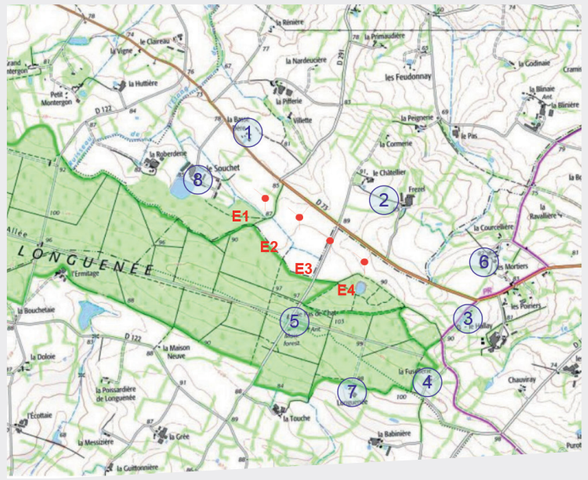


**Une étude acoustique approfondie a été menée en amont.** Elle consiste à mesurer le niveau sonore ambiant depuis les habitations riveraines du site d'étude.

Une fois l'implantation arrêtée, le bruit des éoliennes a été modélisé afin de vérifier que le projet respecte bien les niveaux sonores imposés par la réglementation. Dès la mise en service du parc éolien, des vérifications seront effectuées.

Des bridages, c'est-à-dire un ralentissement de certaines machines, sont prévus selon certaines vitesses et directions de vent pour limiter le niveau sonore des éoliennes.

***Carte des points de mesure auprès des habitations les plus proches***

*Vue depuis l'entrée de bourg de la Membrolle-sur-Longuenée - Éolienne la plus proche 4,18 km*